



# LE BEAU LIEU

## Bulletin d'informations municipales

ISSN 0823-7662  
Dépôt légal

AVRIL 1987

### DEROGATIONS MINEURES

La municipalité de Ste-Pétronille a adopté un règlement qui permet de déroger à certaines normes municipales lorsque des raisons suffisantes le justifient et lorsque ces dérogations ne vont pas à l'encontre du plan d'urbanisme.

Pour que ce règlement soit appliqué, il faut que la demande de dérogation soit acceptée par la commission d'urbanisme et par le conseil municipal.

Le conseil annoncera ses intentions d'avoir recours à ce règlement à chaque fois de façon à ce que les voisins puissent prendre connaissance des changements proposés.

Ainsi, à sa séance du 4 mai prochain, le conseil adoptera deux dérogations mineures concernant l'emplacement de garages.

Le premier concerne l'emplacement d'un garage sur la rue du Quai, le lot No. 256 appartenant à M. Emilien Bédard et le deuxième concerne l'emplacement d'un garage sur le Chemin du Bout de l'Île sur le lot No. 57-16 de Raynald Lachance.

### AGENT DE LA PAIX RECHERCHE

La municipalité de Ste-Pétronille est à la recherche d'une personne qui aura pour tâche de faire respecter un certain nombre de règlements de la municipalité, en particulier le règlement sur les interdictions de stationner.

Il s'agit d'un emploi à mi-temps certains soirs de la semaine et les fins de semaine. Doit fournir son véhicule.

Salaire à discuter. Communiquer avec le secrétaire de la municipalité, Gaston Lebel, les mardis et jeudis soirs de 19h00 à 21h00.

## MENAGE DU PRINTEMPS

Avec l'arrivée du printemps, tous les citoyens ont hâte de sortir sur leur terrain et faire sa toilette pour les beaux jours d'été.

Pour commencer, enlever le garage temporaire bien pratique en hiver, mais combien disgracieux quand la neige a fondu. Pourquoi ne pas en profiter cette année pour jeter ces choses qu'on garde au cas où et qui ne servent jamais. Prenez note, les GROSSES VIDANGES passeront jeudi, le 28 mai. A partir du 1er mai les ordures ménagères seront ramassées deux fois la semaine, les mardis et jeudis.

Faudrait aussi faire brûler ce tas de branchailles, mais attention... le feu c'est dangereux s'il n'est pas surveillé et contrôlé. Choisissez une journée sans vent et un endroit protégé par un foyer. Méfiez-vous des feux de broussailles. Ne laissez pas le feu sans surveillance et arrosez le bien pour l'éteindre quand vous partez.

Si vous prévoyez faire des réparations à votre résidence, peinture, galerie, toit - demandez un permis à la municipalité dès maintenant.

## LA BIBLIOTHEQUE

La "maman" de la bibliothèque de Ste-Pétronille quitte son poste après huit années de bénévolat à titre de responsable du fonctionnement interne.

Elle laisse derrière elle un service municipal culturel qui est bien implanté dans notre milieu et qui fonctionne à merveille.

Au nom de tous les abonnés de la bibliothèque, nos plus sincères remerciements à Violette Goulet.

Le Comité de la Bibliothèque

## La bibliothèque ça continue ...

Michèle Laperrière	(responsable du fonctionnement)	
	4 ans de bénévolat	
Bruno Chatigny	2 ans	"
Louissette Gagnon	8 ans	"
Louise Malouin	2 ans	"
Jeannine Drapeau	8 ans	"
Thérèse Lachance	8 ans	"
Nathalie Gagnon	1 an	"
Caroline Dubois	5 mois	"

Heures d'ouverture:

Dimanche - 10h00 à 12h00

Mardi - 19h00 à 20h00

Viens faire un tour ...

C'est gratuit.

Tennis:

Cette année, nous pourrons nous servir des tennis dès que la température le permettra, tout est prêt.

Comme pour l'année passée, ceux qui veulent pratiquer ce sport sur les terrains de la municipalité devront prendre un abonnement pour ce faire.

L'année dernière, les contributions qui ont été versées par les membres du club de tennis ont été affectées à la construction des terrains eux-mêmes. Cette année, ces montants serviront à l'amélioration de nos terrains. Nous prévoyons nous équiper d'un rouleau éponge pour assécher le terrain après les pluies et également de filets séparateurs entre les courts. Le coût des abonnements demeure le même, soit:

	Résidents	Non résidents
Familles (enfants jusqu'à 18 ans)	35 \$	45 \$
Adultes	25	35
Etudiants (plus de 18 ans)	20	25
Enfants	15	20

Veuillez faire parvenir votre chèque à l'ordre du comité des Loisirs de Ste-Pétronille, à la Mairie. S.V.P., nous donner les noms de tous les membres de la famille pour que nous puissions préparer les cartes de membre de chacun.

Cette année, contrairement à l'année dernière, le système de réservation téléphonique ne sera pas mis en opération. Cependant, il vous sera possible de vous inscrire une journée à l'avance en inscrivant votre nom et votre numéro de membre, ainsi que ceux de vos partenaires, sur la feuille à cette fin sur le babillard du tennis. S'il reste des courts disponibles, il vous sera également possible de réserver la journée même, toujours en inscrivant votre nom et votre numéro de membre ainsi que ceux de vos partenaires. Les heures de réservation sont les mêmes que l'année dernière, soit de 18h à 23h du lundi au vendredi et de 12h à 23h le samedi et dimanche.

Encore le tennis:

Nous apprécierions avoir l'aide de quelques bénévoles pour s'occuper du bon fonctionnement des tennis pendant la saison 87. Ces personnes pourraient voir à l'organisation de tournois, à l'amélioration de l'aménagement, favoriser les rencontres entre les membres, etc.

Toutes les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en téléphonant à Peter Dunn au 828-9568 ou à Guy Royer au 828-9675.

Toujours le tennis:

Nous prévoyons encore cette année organiser des cours de tennis avec la participation des "Pro" du Club Tennisport. Les cours se tiendraient au début de juin plutôt qu'en juillet comme l'année passée. Nous croyons que cette période de l'année sera plus propice puisqu'il y aura moins de monde en vacances. Le coût sera sensiblement le même que l'année dernière, soit de l'ordre de 25 \$ pour 6 heures de cours. Il y aura des cours de soir et des cours de fin de semaine pour tous les âges. Nous demandons à ceux qui sont intéressés de communiquer avec Peter Dunn au 828-9568 ou Guy Royer au 828-9675 avant le 1er mai.

Balle-Molle:

Afin de nous permettre de savoir si nous pouvons inscrire une équipe de balle-molle dans la ligne Pee-Wee de l'île, nous aimerions savoir quels sont les joueurs de 11 à 13 ans, nés après le 1er janvier 1973, qui seraient intéressés à s'inscrire dans cette équipe. Les parties se tiendraient dans chacune des municipalités de l'île. Il nous faut un minimum de 12 joueurs pour pouvoir penser inscrire une équipe dans cette ligue. Tous ceux qui sont intéressés doivent le faire savoir à Guy Royer au 828-9675 avant le 30 avril 1987.

Objets perdus:

M. Jean Petit nous avise que tout au cours de l'hiver, il a accumulé une foule d'objets qui ont été oubliés ou perdus à la patinoire ou dans les salles des joueurs. Ceux qui les ont perdus n'ont qu'à communiquer avec M. Petit au 828-2131.

LIGUE DE BALLE MOLLE DU SOUVENIR DE STE-PETRONILLE (Saison 1987)

A tous ceux et celles qui sont intéressé(e)s à se divertir tout en pratiquant leur sport favori et qui sont âgé(e)s de 14 ans et plus, veuillez prendre note que la période d'inscription pour la balle molle aura lieu lundi le 27 avril 1987 à 21h00.

	résidents	non-résidents
Hommes	35.00 \$	40.00 \$
Femmes	25.00 \$	30.00 \$

Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucune autre période d'inscription et que la division des équipes se fera le soir même de l'inscription.

Le comité de balle molle de  
Ste-Pétronille

PERDU

J'ai perdu une petite trousse d'outils de moto (Honda) sur le chemin Royal à Ste-Pétronille, dimanche le 22 mars.

Si vous la retrouvez, communiquer au 828-9724

RÉCUPÉRATION, RECYCLAGE, EAU, BOIS, ENVIRONNEMENT

Dans le journal "Le Soleil" du 13 mars 1987, il y a un article qui me fait réfléchir. L'article traite du projet d'agrandissement du terrain d'enfouissement sanitaire à St-Tite-des-Caps. Il est mentionné qu'une levée de bouclier se prépare dans la région de Beaupré - St-Joachim et qu'il y aura une soirée de consultation le 30 mars pour savoir si on doit agrandir le site d'enfouissement.

Au risque de me mêler de quelque chose qui ne me regarde pas, je pense qu'un tel agrandissement devrait nous faire réfléchir, nous qui habitons un des plus beau coin du Québec, nous les insulaires, s'il y a un coin à protéger c'est bien le nôtre mais pas au détriment des autres.

Qu'est-ce que l'on peut bien faire qui soit au détriment des autres? La réponse est simple, se sont nos déchets. A toutes les semaines nos déchets sont déversés au site d'enfouissement sanitaire à St-Tite-des-Caps. Ce que l'on peut faire pour améliorer la situation serait de récupérer, de recycler davantage.

Vous n'êtes pas sans savoir que présentement sur l'Ile d'Orléans nous disposons de quatre containers qui ne demandent qu'à être remplis de papier, carton, verre. (St-Laurent, St-Jean, Ste-Famille et à St-Pierre). Pour réduire les déchets qui sont déversés au site d'enfouissement, il s'agirait de les déposer dans nos containers (papier, carton, verre). De cette façon nous aiderions la cause de la région de Beaupré - St-Joachim et nous nous aiderions nous-mêmes.

Notre geste de récupération et de recyclage en plus de protéger l'environnement nous permet de remettre les argents obtenus aux organismes qui contribuent au développement des six municipalités de l'Ile.

À titre d'information voici quelques chiffres qui parlent par eux-mêmes:

- Le coût d'élimination des déchets domestiques au site d'enfouissement est de 5,50 \$ par personne;
- Au Québec on compte 25 lieux d'enfouissement sanitaire;
- Chaque québécois produit près d'une demi-tonne de déchets par année ou environ 2 livres par jour;

Pour tous ceux qui croient en un avenir propre, je vous demande de faire le tri de vos déchets et de venir les déposer dans les endroits indiqués. La protection du territoire ne commence pas dans la région de Beaupré - St-Joachim mais bien ici sur l'Ile.

C'est à suivre ...



MICHEL MARTEL  
Récupération/recyclage Iles d'Orléans Inc.